

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 23 janvier 2009.

Section du dépôt légal



LE NOUVEAU RÉGIME FISCAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES


en vigueur le 1^{er} janvier 2007

Le contexte

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec





Le contexte de l'entente de décembre 2005, entre le gouvernement, les associations municipales et l'UPA

Le programme de remboursement de taxes

- Beaucoup de papier
- Analyse détaillée avant paiement (jusqu'en 2005)
- Variations mensuelles importantes dans le retour des demandes
- Modalités complexes
- Coûts en hausse rapide
- Plusieurs réformes en peu de temps

A stylized silhouette of a rural landscape against a light blue sky. The landscape features a barn on the left, two tall silos in the center, and a church with a steeple on the right. A multi-colored rainbow arches over the scene. The foreground is a solid green hill.

Le contexte (suite)

La fiscalité municipale

- Hausse soutenue des valeurs et de la charge fiscale des immeubles agricoles
- Nombreuses municipalités concernées et différences importantes dans les moyens administratifs
- Agriculture souvent importante dans l'assiette fiscale municipale



Le défi

**Concilier les intérêts
de l'ensemble des partenaires
dans une solution à long terme**

Les objectifs de l'entente

A stylized silhouette of a rural landscape. On the left, there are two tall, cylindrical silos. To the right, there is a church with a steeple and several smaller houses. A large, multi-colored rainbow arches over the entire scene against a light blue sky. The foreground is a solid green hill.

- **Simplifier les démarches** administratives pour les agriculteurs
- **Freiner la hausse** du fardeau fiscal des exploitations agricoles
- **Freiner la hausse** des coûts du programme de taxes
- **Préserver l'intégrité** de l'assiette fiscale municipale



L'entente

- **Réforme majeure du programme** : allègement et simplification pour les agriculteurs, avec effets minimes sur l'administration municipale
- **Contrôle de la croissance des coûts** : taux annuel maximal de 7% en 2007-2008, 6 % en 2008-2009, 5 % en 2009-2010 et les années suivantes
- **Possibilité d'application d'un taux de taxation distinct** sur les immeubles agricoles, par les municipalités, à compter de 2007
- **Subdivision du compte de taxes** et imposition des taxes sur la portion agricole de l'UEV
- **Mise en place d'un comité de suivi** de l'application du taux distinct par les municipalités